

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	10

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°3 du 12 avril 2024
Délibération n°4 de la séance (2024-21)

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Michel De RANCOURT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Était absent ou représenté : Céléna MONDON a donné pouvoir à Martine MARSEILLE

Secrétaire de séance : Michel DE RANCOURT

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Objet : Budget primitif 2024-budget principal de la Commune

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et suivants ;
 Considérant que le budget doit être proposé en équilibre, sincère et véritable,
 Après avoir été présenté par Pierre DOUSSOT, 1^{er} adjoint délégué aux finances, le Maire soumet à l'assemblée le budget primitif 2024 du budget principal de la Commune s'établissant comme suivant :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Total fonctionnement	1 289 032,60 €	1 289 032,60 €
- Dont Déficit/Excédent antérieur reporté	-	923 128,60 €
- Dont Virement à la section d'investissement	600 000,00 €	-
Investissement		
Total investissement	1 478 084,55 €	1 478 084,55 €
- Dont Déficit/Excédent antérieur reporté	-	67 064,32 €
- Dont Virement de la section de fonctionnement	-	600 000,00 €
- Dont Restes à réaliser 2023 reportés en 2024	220 555,43	139 113,00 €
TOTAL	2 767 117,15 €	2 767 117,15 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

10 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

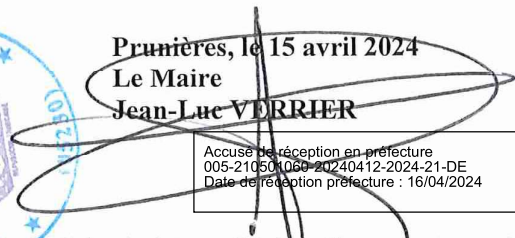
- 1- Vote le budget primitif 2024 de la Commune présenté ;
- 2- Signe le budget primitif 2024 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents. Pour extrait conforme au registre le quel est dûment signé.

Le Secrétaire de séance
Michel DE RANCOURT




Prunières, le 15 avril 2024
Le Maire
Jean-Luc VERRIER



Accuse de réception en préfecture
 005-210301089-20240412-2024-21-DE
 Date de réception préfecture : 16/04/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de Marseille par courrier postal (24 rue de Breteuil, 13006 Marseille ; Téléphone : 04 91 13 48 13) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.